

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mercredi 20 décembre 2023 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 15 décembre 2023

### Délibération n° 202312206 : Rétrocession d'une concession située au cimetière de Marcamps

#### Présents : 12

Mmes, T. Bérard, E. Bonachera, C. Levreaud, M. Robitaillié, A. Souda-Français, MM G. Augier, F. Bérard, O. Couderc, R. Dukers, G. Hogrel, C. Laveuf, C. Migner

#### Absents excusés ayant donné pouvoir : 3

Mme H. Marguerie donne pouvoir à M. O. Couderc, M. L. Lefèvre donne pouvoir à Mme C. Levreaud, M. M. Sacy donne pouvoir à M. C. Migner

#### Absent excusé : 0

#### Absent : 0

Secrétaire de séance : Richard Dukers

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'accord pour reprendre une concession située au cimetière de Marcamps. Les propriétaires Monsieur et Madame Lardin ont fait part de leur volonté de se séparer de cette concession et donc de procéder à la rétrocession à la commune.

La concession a fait l'objet d'un acte d'une concession perpétuelle datée du 12 avril 2016. Cette concession est demeurée inutilisée et se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **ACCEPTER** la rétrocession à compter de ce jour,
- **FIXER** le montant du remboursement à 200.00 € (montant dont les concessionnaires se sont acquittés lors de l'achat)

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Prignac et Marcamps,  
Le 2023

Secrétaire de séance,  
Richard Dukers



Le Maire,  
Francis Bérard

